

de vente et de la taxe d'accise, lesquelles corrigent des lacunes réelles de la structure actuelle.

Les taxes relatives à l'énergie sont aussi importantes. Elles sont justifiées et méritent que les députés leur donnent leur appui.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, même si les trois derniers budgets contenaient des propositions modifiant la taxe d'accise, c'est bien la première fois que nous étudions un projet de loi à cet égard. Et cela après trois budgets. En fait, d'autres motions de voies et moyens qui traitent du pétrole et gaz naturel et se trouvent dans les Procès-verbaux du 17 décembre dernier.

Le sujet est très vaste. La taxe de vente nous a toujours paru comme une taxe secrète destinée aux fabricants. A mon arrivée à la Chambre, elle était de 6 p. 100. Par la suite, l'inoubliable Walter Gordon avait proposé en 1963 que la taxe de vente s'applique à pratiquement tout, notamment à l'outillage de production et le reste. Bien sûr, c'était à l'époque mémorable des 60 journées d'action des libéraux.

**M. MacEachen:** De décision.

**M. Lambert:** Soixante ou cent, je n'en sais rien.

**M. MacEachen:** De décision.

**M. Lambert:** Soit, de décision. Eh bien, c'est au cours de ces fameux 60 jours que les catastrophes se sont succédées, on s'en souvient. Des spécialistes avaient été embauchés pour la préparation du budget et l'on avait trouvé par la suite que c'était contraire à l'usage. Des amateurs travaillaient avec un ministre, lui-même amateur, et les fonctionnaires du Revenu national n'avaient pas du tout été consultés, que ce soit pour l'impôt sur le revenu ou pour la taxe d'accise. Alors, quand les libéraux se sont retrouvés dans de beaux draps, des rumeurs ont couru selon lesquelles le sous-ministre du Revenu national s'était simplement esquivé pour aller à la pêche, laissant le ministre se débrouiller tout seul dans la magouille dont il avait été l'artisan.

Quoi qu'il en soit, nous étudions maintenant ces propositions et même si la discussion doit prendre fin aujourd'hui, étant donné l'importance du sujet dont nous discutons, je me réjouis d'avoir pris part à ce débat disons officieux, qui nous a permis de renvoyer ce projet de loi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, au lieu de l'étudier en comité plénier comme un projet de loi des voies et moyens.

Certaines questions sont très controversées. Le ministre a admis très franchement qu'entre autres secteurs celui dit de la fabrication marginale présenterait de grandes difficultés et susciterait énormément de controverses. Je ne m'étendrai pas trop longuement sur cette question. Mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington) parlera de cette question car il en connaît tous les tenants et les aboutissants. Mon collègue, le député de Burlington (M. Kempling) le fera également. Si au cours du débat de l'autre jour sur la loi de l'impôt sur le revenu, notre collègue, le député de Bow River (M. Taylor) nous a signalé des incidents navrants dans l'application et l'interprétation de la loi de l'impôt sur le revenu, le député de Burlington lui a tout un livre d'horreurs sur la mise en application et l'administration de la taxe d'accise.

Pour le public, la taxe d'accise est un impôt caché. C'est l'impôt indirect que le détaillant a dû inclure dans son prix.

### *Taxe d'accise*

Elle s'insinue dans les prix avant que le détaillant ou le distributeur n'entrent en contact avec le consommateur.

La taxe de vente provinciale, par contre, ne fait pas directement partie du prix, sauf pour certains articles comme l'alcool, les cigarettes et quelques autres. La plupart du temps, la taxe de vente est calculée et ajoutée au moment de l'achat. Cela signifie qu'elle s'applique à chacun qui achète une paire de souliers, des pantalons ou tout autre article, sans égard à son revenu. Tous les consommateurs paient la même taxe. C'est une méthode d'imposition rétrograde qui va à l'encontre du principe qu'on doit tenir compte de la capacité de payer. J'ai vu le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) secouer la tête il y a un moment. Le secrétaire parlementaire, même si son traitement est plus élevé que le mien, paie exactement les mêmes taxes de vente que moi.

**M. Evans:** Pas sur l'achat de vêtements et de chaussures d'enfants.

**M. Lambert:** Encore une fois, de sa manière inimitable, il compare les oranges aux pommes. Je veux parler de l'achat du même article; des meubles, par exemple. S'il achète une chaise et si j'achète une chaise ou une table, nous payons tous deux la même taxe, la même que doit payer une personne dont le revenu est la moitié du nôtre.

**M. Evans:** Nous payons une automobile le même prix, aussi.

**M. Lambert:** L'imposition se justifie pour différentes raisons. Nos amis tout à fait à gauche—ainsi que les représentants du gouvernement—s'enroulent dans un manteau de sainteté, lorsqu'on parle d'impôt sur le revenu, en disant que l'impôt devrait être exigé en fonction de la capacité contributive de chacun, sauf dans le cas de la taxe de vente fédérale. En Ontario, toutefois, pour ce qui est de la taxe de vente provinciale, on peut faire un ajustement dans sa déclaration annuelle d'impôt sur le revenu. Lorsque les Ontariens paient leur part d'impôt provincial sur le revenu, une déduction est prévue, si infime soit-elle, pour que les gagne-petit puissent déduire une tranche de la taxe de vente provinciale qu'eux estiment qu'ils ont pu payer. Il n'y a rien de semblable pour la taxe de vente fédérale.

Ajouter une taxe de vente fédérale au prix des marchandises est un moyen d'alimenter le tonneau sans fond qu'est le gouvernement lorsqu'il s'agit de satisfaire à ses besoins de dépenses. Les ministres et les hauts fonctionnaires cherchent toujours de nouvelles façons de dépenser de l'argent. Ils insistent pour dépenser davantage. Notre bureaucratie repose sur le principe de la course aux dépenses car celui qui gère un gros budget—ou une grosse enveloppe qui est le mot à la mode—mérite naturellement un traitement plus élevé et d'un effectif plus important de subalternes.

Tout les incite à dépenser davantage. Pour ce faire, il faut avoir plus d'argent. Nous nous trouvons dans une situation comique, à l'heure actuelle, en raison de notre politique absurde et injustifiable qui consiste à subventionner les produits pétroliers. Ce n'est pas simplement une politique de panier percé mais bien de panier sans fond.

● (1250)

Toutefois, les programmes fédéraux exigent de plus en plus d'argent de même que de nombreux programmes provinciaux. Il est vrai que nous devons tenir compte de l'incidence de l'inflation qui est très élevée actuellement. Elle est juste en